



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Ordre du jour

- Avenant au contrat de prestations de travaux avec Séolis.
- Bail emphytéotique ancienne gendarmerie.
- Avenant à la convention de constitution du fonds de soutien aux entreprises.
- Subvention « Plan de santé ».
- Questions et informations diverses.

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre, à 20 heures 30, le conseil municipal de BRIOUX SUR BOUTONNE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HAYE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Date de convocation : 7 décembre 2021.

Membres présents : Jean-Marie HAYE, Daniel ROYER, Alain LEVEQUE, Richard AUTAIN, Liliane PAGENEAU, Nathalie SARRAZIN, Pascal FERRE, Françoise MINOT, Maryline GEOFFROY, Patricia MENARD, Christine BERNIER, Nadège PICORON.

Membre(s) excusé(e)(s) : Annie GUION, Jean-François BOUTEILLER (pouvoir à Daniel ROYER)

Absent(e)(s) non excusé(e)(s) : Marie-Odile ANTELME.

Mme Nadège PICORON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2122-8 du CGCT).

Avenant au contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings.

Pour rappel, le contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings (Contrat Iris) a été conclu avec Séolis le 8 novembre 2017 et jusqu'au 31/12/2021.

L'avenant prévoit la prolongation du contrat de 3 mois jusqu'au 31/03/2022, ainsi que la poursuite de l'exécution des prestations qui donne lieu à facturation au forfait de 1634.85 € HT pour les 3 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte les conditions de l'avenant au contrat.
- charge le maire à signer cet avenant.

Résiliation partielle du bail emphytéotique-Ancienne gendarmerie de Brioux-sur-Boutonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la résiliation anticipée partielle du bail emphytéotique conclu le 21 janvier 1980 entre la commune de Brioux-sur-Boutonne et la S.A Melloise d'H.L.M. (devenue Immobilière Atlantic Aménagement), afin de mettre à la disposition de la commune un immeuble vacant cadastré section AC n° 657 d'une contenance d'environ 915 m² ainsi que les parcelles section AC n°629, 627, 628p, 633, 656, 658, 659 et 660.
- Accepte une indemnité à hauteur de 55 000,00 euros au titre de cette résiliation anticipée,
- Autorise la réalisation d'un bornage si nécessaire, au frais de la commune de Brioux-sur-Boutonne.
- Accepte cette transaction avec les frais d'actes et honoraires pris en charge par la commune de Brioux-sur-Boutonne.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette transaction et signer l'acte authentique à intervenir.

Avenant n°1 à la convention de constitution du fonds de soutien aux entreprises covid Mellois en Poitou.

Pour rappel, la communauté de communes Mellois en Poitou a souhaité soutenir les entreprises de son territoire par la mise en place d'un fonds d'aide à la trésorerie sous forme de subvention, et abondé par les communes membres. Après un premier bilan financier, une régularisation est nécessaire soit par le versement du trop-perçu à la commune partenaire, soit par le paiement restant dû par la commune partenaire.

Il est donc proposé un avenant n°1 à la convention de constitution du fonds de soutien aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les conditions de l'avenant n°1, un trop perçu d'un montant de 1043.09 € est remboursé à la commune de Brioux-sur-Boutonne.
- charge le maire de signer cet avenant.

Subvention Plan de santé.

Une demande de subvention au Plan de Santé auprès du Département des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en maison de santé, permet le plan de financement prévisionnel HT comme suit :

Dépenses HT		Ressources HT	
Travaux réhabilitations	1 152 420 €	DETR	300 000 €
Etudes	7 796 €	DSIL	352 673 €
Honoraires sur travaux	133 410.31 €	Région-Aménagement territoire	200 000 €
Travaux infrastructure	10 000 €	CAP aide décision	10 796 €
Frais divers	28 966.62 €	Plan de santé	150 000 €
Provisions	70 720.67 €	Autofinancement	439 844.60 €
Acquisition bâtiment	50 000 €		
Total	1 453 313.60 €		1 453 313.60 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement pour la demande de subvention Plan de Santé.
- Charge le maire de signer tous les documents y afférant.

Questions et informations diverses

Maison de santé : Le département a dissous le service Deux-Sèvres Aménagement. Notre mandataire d'assistance à maitre d'ouvrage reste sur ses missions jusqu'en février. Une réunion sera programmée en janvier pour les suites à donner.

Lotissement Soudrioux : Une rencontre a eu lieu avec le bureau d'étude pour la présentation d'une première esquisse. Les élus de la commission décident de s'orienter vers 29 logements. Une prochaine ébauche sera présentée.

Plantation verger : Un verger sera implanté derrière Intermarché en collaboration avec Prom'Haies. Le devis a été signé pour la fourniture de 46 arbres fruitiers d'un montant de 706.52 €.

Écoles : La CCMP s'oriente vers un rythme scolaire de 4.5 jours. Suite à un vote des parents d'élèves, l'école primaire de Brioux préfèrerait un retour de 4 jours, se justifiant par une mauvaise qualité des TAP. Remerciements des enseignants pour les spectacles de Noël offerts par la municipalité.

Colis des aînés : Une distribution de 223 colis est programmée les 15, 16 et 17 décembre.

Petites Villes de demain : Une présentation des perspectives des projets par Juliette TRANCHANT, cheffe de projet, sera programmée au prochain conseil municipal.

Centre de loisirs : Les enfants du centre de loisirs de Brioux sur Boutonne ont participé à la décoration de Noël devant la mairie.

CCMP : La communauté de communes Mellois en Poitou viendra présenter le Pacte fiscal et financier dans un prochain conseil municipal.

Fin de séance : 22h15